

# AVIS URBANISME

Le Collège communal de la commune de 4250 Geer fait savoir qu'a été introduite par  
**S.A. Eneco Wind Belgium, Chaussée de Huy 120F, 1300 Wavre**  
une demande de

## PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **Rue de Boëlhe**  
cadastré **3<sup>ème</sup> division, Section A, 253b**

Le projet consiste en **la modification de la localisation de la zone d'empierrement et du chemin  
d'accès de l'éolienne n°9.**

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du plan de secteur et s'implante en zone agricole

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du 23/01/2017  
jusqu'au 06/02/2017.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **06/02/2017** de **13h00 à 14h00**, à  
l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à  
19h00 les lundis sauf fériés et le samedi 04 février de 8h00 à 10h00.

GEER, le 19/01/2017.

Par le Collège,

La Directrice générale,  
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,  
Sé) M. DOMBRET



Commune de GEER

(annexe 25-J à l'article 335 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme - M.B. du 26.03.1998)

# AVIS URBANISME

**S.A. Eneco Wind Belgium, Chaussée de Huy 120F, 1300 Wavre**  
fait savoir qu'elle a introduit une demande de

## **PERMIS D'URBANISME**

ayant trait à un terrain sis **Rue de Boëlhe**  
cadastré **3<sup>ème</sup> division, Section A, 253b**

Le projet consiste en **la modification de la localisation de la zone d'empierrement et du chemin d'accès de l'éolienne n°9.**

et présente les caractéristiques suivantes :

le projet s'écarte du plan de secteur et s'implante en zone agricole

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal jusqu'au 06/02/2017.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **06/02/2017** de **13h00 à 14h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés et de 08h00 à 10h00 le samedi 04 février 2017.

GEER, le 19/01/2017.

Par le Collège,

La Directrice générale,  
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,  
Sé) M. DOMBRET